

Pour ces transporteurs caladois, le mois de mai est un « casse-tête »

Zoom. Compte tenu des jours fériés, des ponts et des congés à récupérer, le mois de mai peut rapidement se révéler un véritable « casse-tête » pour certains secteurs d'activité. Illustration avec l'entreprise J.P. Rollin, à Villefranche-sur-Saône, spécialisée dans le transport de marchandises.

Ce lundi après-midi, devant l'entrepôt J.P. Rollin, à Villefranche, les poids lourds stationnent sur le quai, attendant, conteneur ouvert, leurs différents chargements. Lestés de marchandises, ils partiront dans la soirée, direction, notamment, le centre de la France. Mais aujourd'hui est un jour particulier.

Un calendrier, « véritable gruyère »

« On fait partir les chauffeurs plus tôt ce soir (hier soir, NDLR) pour livrer les premiers clients ce mardi matin, explique Eddy Filippi, responsable administratif et commercial. Les gars doivent être impérativement rentrés ce soir. »

Ce mardi soir est, en effet, une veille de jour férié. Législation sur le transport de marchandises oblige (lire par ailleurs), les camions n'ont pas le droit de prendre la route : la « flotte », composée de 29 camions et d'une trentaine de chauffeurs, doit ainsi être à quai à 22 heures, dernier carat. Un timing court et contraint.

Entre les pauses obligatoires et le nombre d'heures autorisées de conduite pour chacun des routiers – un calcul pour le moins complexe – chaque minute compte : tout est une question d'aménagement, d'organisation en amont. « Les chauffeurs ne vont pas rester bloqués, loin de leur famille, durant deux jours fériés », pré-



Photo A.B.

cise Eddy Filippi qui indique que ces derniers sont rémunérés au forfait. Devant lui, un ordonnanceur qui localise les camions, bridés à 90 km/h, en temps réel. « Alors on s'adapte, on prévoit des trajets moins lointains et moins longs pour un retour à temps », complète le responsable administratif et commercial.

Pour cette entreprise, comme pour d'autres dans d'autres secteurs d'activités, le mois de mai « est toujours un peu compliqué », souligne Jean-Philippe Rollin, co-gérant, avec son père Jean-Paul, de l'entreprise familiale éponyme. Cette année est particulièrement casse-tête : le 1^{er} tombait un mercredi et demain, mercredi 8 mai, est suivi du jeudi de

Une entreprise familiale

L'entreprise J.P. Rollin est une entreprise familiale. Ici, Jean-Philippe Rollin et son beau-frère, Eddy Filippi.

l'Ascension. « Sans compter que nous n'avons également pas le droit de rouler le lundi de Pentecôte, ajoute Eddy Filippi. Le mois de mai est un véritable gruyère. » Un calendrier à trous d'autant plus grignoté que vendredi prochain, nombreux sont leurs clients à avoir choisi de faire le pont. « Il ne pourra se réaliser que des livraisons dans le coin, au niveau régional », explique le responsable administratif et commercial. Une semaine « quasi blanche » donc qui se

matérialise par une baisse d'activité d'environ -35 % sur la semaine pour un chiffre d'affaires « de moitié revu à la baisse en comparaison d'une semaine normale », constate Jean-Philippe Rollin. « C'est une perte de chiffre d'affaires, mais aussi une grosse perte de temps qui n'est pas chiffrable. Le boulot est à répartir sur la semaine d'après », reprend Eddy Filippi. « Il y a des mois de mai plus simples, sourit ce dernier. Mais c'est une question d'habitude finalement. » Une fois revenus à bon port ce soir, les poids lourds resteront en Calade jusqu'à jeudi soir, 22 heures, heure légale pour reprendre la route. Moteurs éteints. ■

Arnaud Bertrand

Ce que dit la loi

En application de l'arrêté du 22 décembre 1994 modifié, la circulation des véhicules ou ensembles de véhicules affectés aux transports routiers de marchandises de plus de 7,5 tonnes de poids total autorisé en charge est interdite les samedis et veilles de jour férié à partir de 22 heures jusqu'à 22 heures les dimanches et jours fériés. L'interdiction s'applique toute l'année, sur l'ensemble du réseau routier national. Des dérogations existent cependant selon la nature des marchandises transportées.

FAITS DIVERS

VILLEFRANCHE

Projections à la maison d'arrêt : deux mineurs et un adulte interpellés

Dimanche après-midi, deux personnes mineures ont été interpellées à proximité de la maison d'arrêt. Elles tentaient de transmettre illégalement, par projection, des paquets aux détenus contenant, notamment, des téléphones portables.



Photo A.B.

bles. Les deux mineurs en cause ont reconnu les faits et seront convoqués

devant le juge des enfants, à Lyon, en septembre prochain.

La veille déjà, un adulte avait été également surpris en train de jeter un colis aux détenus en procédant de la même façon. Il a reçu une convocation par l'Officier de police judiciaire devant le tribunal de Villefranche en janvier 2014.

Des locaux associatifs et militants vandalisés

Dans la nuit de mercredi à jeudi, aux alentours de minuit, les locaux de la Ruche des citoyens, situés rue Prony à Villefranche, ont été victimes d'actes de vandalisme, les portes vitrées ayant été cassées. Les locaux accueillent depuis bientôt trois ans des associations alternatives et militantes, à l'instar du CNT, du collectif de soutien aux sans-papiers, à la Palestine ou de l'ONG tunisienne Alkamara. Selon les res-

ponsables, « des autocollants aux slogans fascistes » auraient également été collés à proximité. Suite à ces dégradations volontaires, une plainte a été déposée. « Nous voyons dans ces actes gratuits une opposition aux causes que défendent les associations abritées par la Ruche », expliquent les responsables qui entendent « poursuivre leurs différentes activités militantes dans ce local ».

Dancing rétro Newswing

Tous les jeudis (de 15h à 20h) AVEC MUSICIENS

Jeudi 9 mai
Avec Dominique CALARCO
suivi d'un "dîner à l'italienne"
(sur réservation au 03 85 33 38 00)

Jeudi 16 mai
Pierre Alain KRUMMENACHER

Jeudi 23 mai
Damien POYARD

Jeudi 30 mai
HYPPOLITE

Tél. 03 85 33 32 09
www.newswing.fr
71 Verzé
Route de Chevagny (10 mn de Mâcon)